

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 11 juin 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^e Alexandrine Gemme, greffière et secrétaire-trésorière adjointe

Est absente :

Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

161-06-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

162-06-19 APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-06-19 DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CULTUREL DU 21 MAI 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 18-0523;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion du Comité culturel du 21 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

164-06-19

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE DU 23 MAI 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0531;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité municipale du 23 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

165-06-19

DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 22 MAI 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0535;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

166-06-19

APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 mai 2019 au 10 juin 2019 :

Liste F-2019-16	Chèques à ratifier	225 670,72 \$
Liste F-2019-17	Comptes à payer	372 078,80 \$
Liste F-2019-18	Salaires période 11	165 861,90 \$

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0533;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

167-06-19 EMBAUCHES – POMPIERS À TEMPS PARTIEL – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux (2) postes de pompier au sein du Service incendie suivant la démission de monsieur Sébastien Coutu et en raison de l'arrêt de travail de deux (2) pompiers;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service incendie déposé sous le numéro 18-0515;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel

et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, messieurs Marc-Olivier Couture et Xavier Houde, à titre de pompiers à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

168-06-19 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE CESSION POSTÉRIEURE CONDITIONNELLE À L'ÉCHANGE DES IMMEUBLES (PARTIE DU LOT 5 978 342 ET LOT 5 978 217 (567, RUE CHARBONNEAU) DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT la résolution 68-03-18;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0506;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin

APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault

et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document intitulé *Entente de cession postérieure conditionnelle à l'échange des immeubles entre les parties (Partie du lot 5 978 342 et lot 5 978 217 (567, rue Charbonneau) du Cadastre du Québec)* entre la Municipalité de Saint-Amable et monsieur Sylvain Bénéard et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

169-06-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LOCATION D'UN LOCAL DESTINÉ À L'ENTREPOSAGE DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - 1130, RUE PRINCIPALE, À SAINT-AMABLE

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0511;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le document intitulé *Entente de location d'un local destiné à l'entreposage de biens et d'équipements municipaux*, entre la Municipalité de Saint-Amable et R. Gemme & Fils (1988) Ltée, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement du loyer prévu à l'entente de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DES INCENDIES

S/O

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S/O

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

S/O

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

170-06-19

ACCEPTATION DE DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS DE 2018 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0510;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers de 2018 de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-06-19

DÉPÔT ET DIFFUSION – RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q.),

c. C-27.1), le maire présente les faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des communications déposé sous le numéro 18-0539;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER le rapport des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité de Saint-Amable pour l'exercice financier 2018, tel que présenté;

DE DIFFUSER ce rapport sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

172-06-19 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-009-DM - 383, RUE PRINCIPALE (LOT 5 978 131 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'alinéa b) de l'article 68 du règlement de zonage numéro 712-00-2013:

- permettre l'aménagement d'un espace de chargement commercial en cour avant, alors que l'aménagement d'un espace de chargement commercial est autorisé seulement en cour latérale ou en cour arrière;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, la largeur de l'allée d'accès vers l'espace de chargement latéral existant est insuffisante dû à la présence d'une dénivellation importante causée par le fossé de ligne avec le voisin de droite;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, la conception du bâtiment ne permet pas l'agrandissement de la porte de garage existante à cause de la présence d'une salle mécanique/électrique au 2^e étage, ce qui engendrerait des coûts de transformation très importants;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, l'aménagement en cour avant n'affecterait pas le stationnement existant, la conception d'origine disposant d'une porte de ce type en cour avant pour la mécanique automobile;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, un espace de chargement en cour avant améliorerait la sécurité par rapport à la situation existante;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0536;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2019-009-DM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2019

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2019

- Municipalité de Saint-Jean-Baptiste - résolution 084-19 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Municipalité de Saint-Sulpice - résolution 2019-05-120 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - résolution 2019-05-153 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Municipalité de Saint-Isidore - résolution 9026-05-2019 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Ville de Richelieu - résolution 19-05-110 - Demande à la communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu - résolution 19-05-27625 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Municipalité de Saint-Mathieu - résolution 140-05-2019 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - appui

- Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu - résolution 19-05-27621 - Modification des plans de CDPQ Infra - Création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - Appui

- Municipalité des Cèdres - résolution 2019-05-210 - Modification des plans de CDPQ Infra - Création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - Appui

- Ville de Chambly - résolution 2019-05-128 - Modification des plans de CDPQ Infra - création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - Appui

- Municipalité de Saint-Mathieu - résolution 141-05-2019 - Modification des plans de CDPQ Infra - Création d'un accès direct à la station Rive-Sud du Réseau express métropolitain - Appui

- Ville de Sainte-Julie - résolution 19-193 - Plan de mise en oeuvre - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé - Adoption

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

- Une citoyenne demande à qui s'adresser pour que les traverses piétonnes sur la rue Principale soient respectées. Elle mentionne qu'il peut passer plusieurs dizaines de véhicules avant que quelqu'un ne s'arrête pour la laisser traverser. Elle dit avoir communiqué avec le ministère des Transports du Québec qui lui aurait répondu de s'informer et de formuler toute plainte à la municipalité.

- Madame la directrice générale répond que nous allons faire des vérifications auprès du ministère des Transports puisque les informations qui nous sont transmises et celles qui sont fournies au citoyen sont contradictoires. Cette dernière mentionne que nous obtiendrons de plus amples informations auprès du ministère, car c'est eux qui gèrent ce qui a trait à la rue Principale. Nous serons par la suite en mesure de lui redonner des nouvelles.

- Monsieur le maire ajoute qu'un Comité de prévention et de sécurité municipale est formé et que la question pourra leur être soumise.

- Un citoyen demande à qui s'adresser pour faire réparer le couvercle de son bac bleu puisque celui-ci a été arraché lors de la dernière collecte.

- Monsieur le maire lui répond que la MRC de Marguerite-d'Youville gère les collectes et qu'il faut communiquer avec eux pour qu'ils viennent le réparer.

- Madame la directrice générale ajoute qu'il faut téléphoner à la MRC pour les informer du bris. Un employé de la compagnie ou un employé de la MRC procédera alors à la réparation. Elle lui fournit le numéro de téléphone.

- Un citoyen se plaint des trous dans le pavage sur la rue Williams. Il demande si des correctifs seront apportés.

- Monsieur le maire mentionne qu'une petite section de la rue sera repavée, mais que la totalité de la rue ne sera pas refaite. Il ajoute que pour les trous dans le pavage, nous en sommes à faire la tournée du territoire afin de les réparer, mais que les Services techniques et des travaux publics accusent un retard dû au printemps tardif.

173-06-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

**M^e Alexandrine Gemme, greffière
et secrétaire-trésorière adjointe**

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.